

## Communiqué de presse

Nanterre, le 14 mars 2022

### STRATÉGIE NATIONALE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2020-2022

#### Signature de la contractualisation entre l'État et le Département

**Ce lundi 14 mars, Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, et Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine, ont signé la lettre d'intention marquant l'engagement du Département des Hauts-de-Seine dans la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022.**

La Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, lancée en 2019 par le Secrétaire d'État se déploie dans les territoires via une contractualisation entre l'État et les Départements, sur des objectifs partagés et des moyens financiers dédiés.

Le Département des Hauts-de-Seine est pleinement engagé dans les actions de prévention et de protection de l'enfance. En 2022, le Département des Hauts-de-Seine va consacrer plus de 200 M€ pour renforcer l'accompagnement socio-médico-éducatif des enfants qui lui sont confiés, diversifier les capacités d'accueil et développer des solutions alternatives au placement.

**Les engagements réciproques entre l'État et le Département des Hauts-de-Seine se retrouvent dans les objectifs suivants du Département :**

- **Systématisation des bilans de santé** par les professionnels de PMI, en partenariat avec les Communes et l'Éducation nationale, pour les 22 000 enfants de 3 à 4 ans scolarisés en écoles maternelles (effectif depuis 2019),
- **Renforcement des moyens, des ressources et la pluridisciplinarité de la cellule de recueil des informations préoccupantes**, et **formation des professionnels et des cadres de la protection de l'enfance** dans le cadre d'un programme de formation spécifique et partenarial,
- **Amélioration de la gouvernance des politiques d'aide sociale à l'enfance** avec la mise en place d'instances partenariales et la redynamisation des travaux de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance,
- **Redynamiser l'offre d'accueil en famille d'accueil** à travers une stratégie de revalorisation du métier d'accueillant familial,
- **Doter de moyens complémentaires les Maisons d'enfants à caractère social habilitées** pour assurer la continuité des prises en charge dans le cadre des parcours des jeunes,
- **Prévenir les ruptures de parcours** pour les enfants de moins de 16 ans présentant des besoins spécifiques avec des modalités d'accueil renforcées,
- **Innover dans l'accompagnement des enfants confiés**, avec la création d'une **structure inédite** combinant prise en charge socio-éducative, soutien au parcours scolaire et soin psychothérapeutique avec l'appui scientifique du pédopsychiatre Marcel Rufo (25 places d'hébergement et 40 places d'accueil de jour),
- **Mieux prendre en charge les enfants en situation de handicap** et relevant de l'aide sociale à l'enfance dans une structure médico-sociale et éducative dans le cadre d'un appel à projets conjoint ARS/Département.

L'État apporte son soutien financier au Département à hauteur de 5 135 000 € par an, sur 3 ans, dans le cadre de cette convention, pour la réalisation des actions listées dans le plan d'action.

« Construite après des mois de concertations, la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance que j'ai lancée en octobre 2019 a un objectif clair : garantir à chaque enfant les mêmes chances et les mêmes droits. La démarche de contractualisation avec les départements, pierre angulaire de cette stratégie, permet d'améliorer concrètement le quotidien et la sécurité des enfants de l'Aide Sociale à l'Enfance grâce au réinvestissement de l'Etat et à travers des actions précises ainsi qu'un engagement financier réciproque. La protection de l'enfance est en réalité une compétence partagée, et je suis heureux de signer aujourd'hui la contractualisation pour accompagner le département des Hauts-de-Seine à la réalisation de ces objectifs communs »

**Adrien Taquet**, Secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles.

« La stratégie que nous portons, au niveau de notre Département, est volontariste et déterminée : elle vise à prendre en compte l'ensemble du champ de la protection de l'enfance, pour construire une offre de prise en charge la plus complète et adaptée aux besoins des enfants et des jeunes, dans une démarche partenariale avec l'ensemble des acteurs impliqués – Etat, Département et associations. La contractualisation dans laquelle nous nous engageons témoigne de notre détermination à agir, au plus près des réalités du terrain, pour être à la hauteur des enjeux de l'enfance en danger. »

**Georges Siffredi**, Président du Département des Hauts-de-Seine

## Contacts presse

**Cabinet d'Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles**

[sec.presse.enfance@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.enfance@sante.gouv.fr)

**Département des Hauts-de-Seine**

**Amélie CHABUET**

01 47 29 35 78 / [achabuet@hauts-de-seine.fr](mailto:achabuet@hauts-de-seine.fr)



[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)

